



Décision du Président  
Marché à procédure formalisée  
Relevés topographiques sur le Territoire Paris Est Marne & Bois  
EPT 2419  
Titulaire : Groupement : ALBERTALLI TOPOGRAPHIE / PCM  
GEODATA (SECTEUR)

2024 - D - n° 183

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission d'appels d'offres en date du 12 septembre 2024,

**CONSIDERANT** que le marché pour les relevés topographiques sur le Territoire Paris Est Marne & Bois a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert,

**CONSIDERANT** l'offre du groupement composé de la société ALBERTALLI TOPOGRAPHIE sise 40 rue Danielle Casanova à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700), mandataire, et de la société PCM GEODATA (SECTEUR),

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: De signer le marché formalisé sans minimum et avec un montant maximum annuel de 500.000 € HT relatif aux relevés topographiques sur le Territoire Paris Est Marne & Bois.

**Article 2** : Le marché débutera à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

**Article 3** : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

**Article 4** : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 30 SEP. 2024

Le Président,



*O. Capitanio*  
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 30 SEP. 2024  
Est exécutoire à la date du  
En application des articles L5211-1 et L.2131-1  
du C.G.C.T. Champigny sur Marne, le

Avis de réception en préfecture  
094-200057941-20240930-D2024-183-AR  
Date de télétransmission : 30/09/2024  
Date de réception préfecture : 30/09/2024